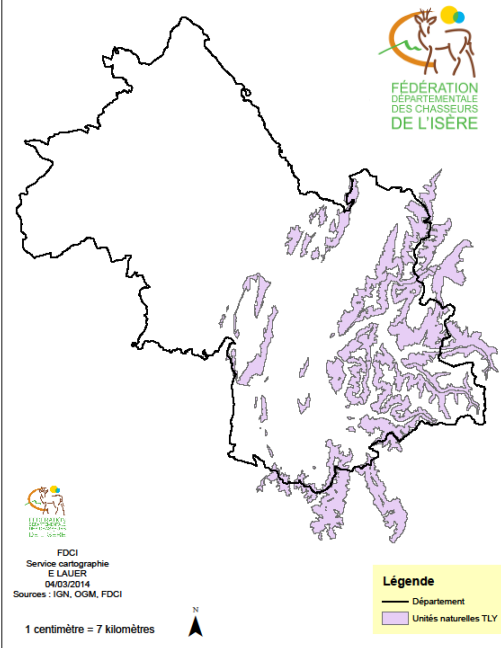


## UNITES NATURELLES TETRAS-LYRE



L'habitat de prédilection de l'oiseau se situe dans la « zone de transition » entre la forêt et la pelouse alpine. En Isère, cet habitat se trouve entre 1400 mètres et 2300 mètres d'altitude. Il occupe environ 300 kilomètres carrés, soit 3% du département. Il est en continuelle évolution. Les paramètres écologiques (réchauffement du climat....) et économiques (abandon de l'agriculture de montagne, développement du tourisme hivernal au sein et hors domaines skiables ....) actuels engendrent directement et indirectement une forte modification de son habitat. Certains de ses habitats de reproduction sont soumis à une fermeture du milieu en particulier par l'aune vert, d'autres sont fragmentés par les créations d'infrastructures touristiques hivernales (pistes de ski...), les rendant alors beaucoup moins favorables pour l'oiseau. Ses habitats d'hivernage sont par contre régulièrement parcourus par les activités récréatives et touristiques hivernales (ski de randonnée, ski hors-piste, raquettes...) dérangeant les tétras-lyres, qui à cette période très sensible limitent leurs dépenses énergétiques en se gisant sous la neige à proximité de leurs zones nourricières.

En Isère, le Tétrás-lyre est soumis au plan de chasse. Les sociétés de chasse se voient attribuer un nombre d'oiseaux maximum à prélever par l'administration après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Sa chasse n'est autorisée que si les résultats des suivis annuels, mesurant la tendance des effectifs reproducteurs et le succès de la reproduction, sont satisfaisants. L'autorisation de prélever s'adapte en fonction de l'état de conservation de l'oiseau.

La conservation de l'habitat du Tétrás-lyre est une priorité en Isère. En effet, l'Isère fait partie des 7 départements français qui accueillent encore aujourd'hui du tétras-lyre. C'est une responsabilité forte que de chercher à conserver cet emblème des Alpes.

Des actions d'amélioration des connaissances sont couplées à des actions de conservation/restauration de ses habitats de reproduction et d'hivernage ainsi qu'à des actions de sensibilisation des professionnels de la montagne et du grand public.

La prise en compte de la problématique « Tétrás-lyre » dans les programmes d'aménagement en montagne et dans les pratiques pastorales se généralisent.

Conserver les habitats du tétras-lyre, c'est conserver des « espaces naturels remarquables ».

## LE TETRAS-LYRE EN ISERE

Le Tétrás-lyre est une espèce à haute valeur patrimoniale dans les Alpes. Il est considéré comme un indicateur « biologique » de qualité de notre espace montagnard. Il caractérise un paysage de montagne au milieu biologiquement diversifié et riche.

Considéré comme une espèce à « faible risque d'extinction » au niveau mondial par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en 2006 (Storch, 2007), le tétras-lyre est inscrit aux annexes I, II.2 et III.2 de la Directive Oiseaux CE 79/409 (espèces qui doivent faire l'objet de mesures spéciales de conservation) et à l'annexe III de la Convention de Berne (espèces dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection).

Au niveau français, il est considéré comme une espèce pour laquelle « le risque de disparition est faible » (Muséum National d'Histoire Naturelle, 2008).

Il y est particulièrement précisé dans l'article 3 :

1. Compte tenu des exigences mentionnées à l'article 2, les Etats membres prennent toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1<sup>er</sup>.
2. La préservation, le maintien et le rétablissement des biotopes et habitats comportent en premier lieu les mesures suivantes :
  - a. Création de zones de protection,
  - b. Entretien et aménagement conformes aux impératifs écologiques des habitats se trouvant à l'intérieur et à l'extérieur des zones de protection,
  - c. Rétablissement des biotopes détruits,
  - d. Création de biotopes.

Les Alpes du Nord abritent près des 2/3 des effectifs français. Cette forte responsabilité a conduit la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et le Conseil Régional Rhône-Alpes à initier en 2009 un plan d'actions régional en faveur de la conservation du tétras-lyre et de ses habitats. Cette démarche repose sur un large partenariat pour pouvoir agir simultanément sur les différents facteurs efficaces et à une échelle spatiale suffisante pour espérer obtenir des résultats tangibles. Outre la localisation et la hiérarchisation des enjeux, le plan d'actions s'attache, notamment, à coordonner les contributions des différents partenaires et à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions. Les priorités spatiales retenues visent à maintenir une population viable à long terme et les connections avec la Suisse et l'Italie en tenant compte de l'évolution des aires de répartition chorologiques liées aux perspectives de changements climatiques.

Sa présence est signalée de façon régulière (au moins une observation par an au cours des dix dernières années) sur 109 communes du département (533 communes en Isère). Sur les 16 000 à 18 000 oiseaux adultes vivant dans les Alpes, l'Isère en accueille 10 à 15%. La population iséroise ayant vu ses effectifs fortement diminuer dès les années 70 est actuellement dans une phase de stabilité sur certains massifs et de légère baisse dans d'autres.

